

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes,
des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et
de gaz naturel et services associés, lot 1 - Electricité - Eclairage public,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la réalisation d'un schéma directeur sur les
réseaux de chaleur du SIEL-TE Loire,

ARRETE : **2022-04-15-03A**

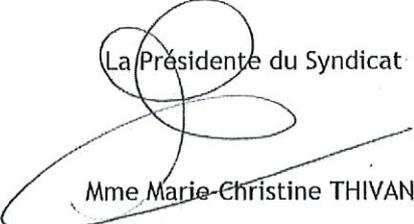
ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la
Commission d'Appel d'Offres du 26 avril 2022 pour les procédures dont les objets sont visés ci-
dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-TE Loire,
- Mr Christophe FERRAGNE, Directeur Adjoint du SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable juridique et marchés publics au SIEL-
Territoire d'Energie Loire,
- Mr Patrick MOUNIER, Responsable du Service Transition Energétique au SIEL-
Territoire d'Energie Loire,
- M. Gilbert VASSELON, Responsable du Service Réseau Electrique et Eclairage au
SIEL-TE Loire
- Mme Leslie KONIK, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le **14 Avril 2022**

La Présidente du Syndicat


Mme Marie-Christine THIVANT